

Activités des Cercles.

Le développement durable: une motivation partagée pour une Constituante

René Polin, Maître de conférences à l'Institut des Sciences Humaines appliquées (Paris IV) - aujourd'hui à la retraite -, vous avez participé à de nombreux travaux et publications, notamment au sein de groupes de recherches multidisciplinaires incluant, pour certains, des membres du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), groupe qui évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Vous êtes donc particulièrement habilité pour nous parler du Développement durable.

D'ailleurs, qu'entend-on par développement durable?

Le développement durable est le développement qui vise à satisfaire les besoins « des générations présentes sans compromettre les possibilités offertes aux générations futures de satisfaire les leurs ».

Traiter de « développement durable », amène une réflexion sur des thématiques indissolublement liées entre elles.

Est-ce à dire que le « développement durable » est une vision économique de la croissance qui tente d'intégrer des contraintes écologiques et sociales? Est-ce bien à partir de cette approche économique que les femmes et les hommes politiques proposent leur approche politique de l'écologie ?

En effet, évoquer aujourd'hui un « développement durable » est avant tout une question d'économie ; mais l'économie n'est que le moyen d'une politique. Cet aspect politique, est indissociable de l'écologie, la production, la consommation, les solidarités associatives, la santé, le mode de vie et la liberté de chacun. C'est, donc, la légitimité des institutions qui est concernée.

L'examen du fonctionnement de celles-ci pose la question de la capacité de nos gouvernants à établir une politique de développement durable à la hauteur des attentes citoyennes.

A vous entendre, le peuple est totalement absent de ce débat ? En tout cas, il est considéré au mieux comme un « apporteur » de voix (à l'élection présidentielle), au pire comme contributeur à des post

-tures écologiques définies par d'autres que lui. Quel serait, d'après vous, la voie idéale pour que le peuple puisse exprimer sa propre vision du « développement durable » ?

Pour être « légitime » tant du point de vue des textes de lois, que du point de vue des administrés, il ne peut y avoir d'autres solutions que la participation des communes à l'élaboration de nouveaux textes..

Autrement dit réaliser le principe d'une CONSTITUANTE.

La démocratie représentative maintient un principe monarchique qui ne correspond plus aux valeurs socio-culturelles de notre époque.

De toute évidence, ne serait légitime qu'une constitution élaborée à partir des communes, rétablissant le statut de citoyens responsables avec des droits et des devoirs.

Le moteur de la remise en question de ce système est en définitive un changement de paradigme, auquel les gouvernants restent sourds, au mépris des attentes des citoyens.

Il est avéré que de toute urgence, l'homme doit cesser de vouloir maîtriser la nature, et que la préserver revient à réaliser la survie de l'humanité.

Il n'y a donc pas de développement durable sans prise de conscience du rôle de la nature dans les nécessaires changements à réaliser.

Il n'y a donc pas de développement durable sans prise de conscience du rôle de la nature dans les nécessaires changements à réaliser.

René Polin est membre de l'APUC et président du cercle de Tours.

Il est également à l'initiative de la création du « Laboratoire Citoyen » dont l'objet social est de recréer de nouveaux espaces démocratiques ayant comme acteur principal le citoyen et comme champ d'activité l'unité territoriale de base de la république, à savoir la commune.

Parmi les travaux réalisés, trois axes méritent d'être cités:

- Une série d'actions, en partenariat avec les groupes Colibris et Alternatiba, mobilisant plus de 600 participants, sur le thème : « Dans quelle société, voulez-vous vivre? »
- Une série d'actions impliquant les maires d'Eure et Loir et portant sur la mise en œuvre de la participation citoyenne (cf. article L2143-2 du code général des collectivités territoriales),
- Une participation à diverses conférences sous l'égide du Conseil Régional Centre Val de Loir.

